

| |
|--|
| Frais professionnels annuels des membres du comité de direction de France Télévisions |
|--|

| | Déplacements et transports | Hébergement et restauration en mission | Défraiements de repas avec invité(s) | Total annuel |
|---|-------------------------------|--|--|-----------------|
| Delphine Ernotte Cunci (2025*) | 16 046 € | 4 187 € | 5 503 € | 25 736 € |
| Total des membres du comité de direction (hors présidente) en 2024 | 77 046 € | 18 859 € | 22 887 € | 129 170 € |
| Moyenne des membres du comité de direction (hors présidente) en 2024 | 5 927 € | 1 451 € | 1 761 € | 9 936 € |

* 17 missions réalisées en 2025, dont 1 en Outre-mer et 7 à l'étranger (1 hors d'Europe).

Les données relatives aux frais professionnels des membres du comité de direction en 2025 sont en cours de consolidation et seront publiées prochainement.

Comme l'ensemble des salariés de France Télévisions, les cadres dirigeants sont soumis à un strict encadrement et à un contrôle renforcé de leurs frais professionnels :

- Ces frais incluent les frais de transports et taxis, les frais d'hébergement et de réception liés aux missions, ainsi que les « frais de réception et de représentation », catégorie qui correspond exclusivement à des frais de repas avec invité(s) dans le cadre professionnel.
- Des règles précises définissent les catégories autorisées (deuxième classe exclusivement pour les voyages en train, classe business interdite en avion...) et les plafonds autorisés pour chaque type de dépenses (notamment concernant l'hébergement et la restauration), toute dérogation étant soumise à approbation préalable.
- Les frais professionnels des dirigeants font l'objet d'un contrôle annuel exhaustif. Ainsi, la Cour des comptes relève dans son rapport sur la période 2017-2024 que les dirigeants de l'entreprise « font l'objet d'un contrôle particulièrement poussé de leurs frais de mission, déplacements et réceptions ou représentations, dont il n'existe guère d'équivalent parmi les autres opérateurs du ministère de tutelle ».